



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

du Conseil de Communauté de l'agglomération dijonnaise

Séance du jeudi 19 décembre 2013

Président : M. REBSAMEN

Secrétaires de séances : M. BORDAT et Mme BORSATO

Convocation envoyée le 12 décembre 2013

Publié le 20 décembre 2013

Nombre de membres du Conseil de Communauté : 86

Nombre de présents participant au vote : 73

Nombre de membres en exercice : 86

Nombre de procurations : 9

SCRUTIN : POUR : 82

ABSTENTION : 0 CONTRE : 0 NE SE PRONONCE PAS : 0

Membres présents :

M. François REBSAMEN	M. Christophe BERTHIER	Mme Louise BORSATO
M. Pierre PRIBETICH	M. Philippe DELVALEE	M. François NOWOTNY
Mme Colette POPARD	M. Mohamed BEKHTAOUI	Mme Christine MASSU
M. Rémi DETANG	Mme Elizabeth REVEL	Mme Dominique BEGIN-CLAUDET
M. Jean-Patrick MASSON	M. Georges MAGLICA	M. Michel FORQUET
M. José ALMEIDA	Mme Françoise TENENBAUM	M. Claude PICARD
M. Jean-François DODET	Mme Nelly METGE	M. Gaston FOUCHERES
M. François DESEILLE	Mme Elisabeth BIOT	M. Pierre PETITJEAN
M. Patrick CHAPUIS	Mme Christine MARTIN	Mme Claude DARCIAUX
M. Michel JULIEN	Mme Nathalie KOENDERS	M. Nicolas BOURNY
Mme Marie-Françoise PETEL	Mme Marie-Josèphe DURNET-ARCHEREY	M. Jean-Philippe SCHMITT
M. Gérard DUPIRE	M. Alain MARCHAND	M. Philippe GUYARD
Mme Catherine HERVIEU	M. Mohammed IZIMER	M. Pierre-Olivier LEFEBVRE
M. François-André ALLAERT	Mme Hélène ROY	Mme Françoise EHRE
M. Jean-Claude DOUHAIT	Mme Lê Chinh AVENA	M. Patrick BAUDEMENT
M. Jean-Paul HESSE	Mme Jacqueline GARRET-RICHARD	Mme Geneviève BILLAUT
Mme Badiaâ MASLOUHI	Mme Joëlle LEMOUZY	M. Murat BAYAM
M. Yves BERTELOOT	M. Jean-Yves PIAN	M. Michel BACHELARD
M. Dominique GRIMPRET	Mme Stéphanie MODDE	M. Philippe BELLEVILLE
M. Didier MARTIN	M. Philippe CARBONNEL	M. Norbert CHEVIGNY
M. Jean-Pierre SOUMIER	M. Alain LINGER	M. Gilles TRAHARD
M. André GERVAIS	M. Franck MELOTTE	Mme Noëlle CAMBILLARD
M. Alain MILLOT	M. Louis LAURENT	M. Patrick ORSOLA
M. Benoît BORDAT	M. Michel ROTGER	Mme Françoise VANNIER-PETIT.

Membres absents :

M. Jean-François GONDELLIER	M. Laurent GRANDGUILLAUME pouvoir à M. Alain MILLOT
Mme Anne DILLENSEGER	M. Patrick MOREAU pouvoir à M. Philippe CARBONNEL
M. Roland PONSAA	Mme Christine DURNERIN pouvoir à Mme Catherine HERVIEU
Mme Michèle CHALLAUX	M. Gilles MATHEY pouvoir à M. Pierre-Olivier LEFEBVRE
M. Jean ESMONIN pouvoir à M. Louis LAURENT	M. Jean-Claude GIRARD pouvoir à Mme Françoise EHRE
M. Gilbert MENUT pouvoir à M. Gilles TRAHARD	M. Rémi DELATTE pouvoir à M. Jean-François DODET
	M. Jean DUBUET pouvoir à Mme Françoise VANNIER-PETIT.

OBJET : DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

Association Bourgogne Opportunités - Demande de subvention 2014

Bourgogne Opportunités a été créée le 4 Octobre 2013 et sera opérationnelle dès janvier 2014.

Elle sera la plateforme business de mise en relation des TPE/PME de Bourgogne avec les donneurs d'ordres.

Son objet est la promotion et l'accompagnement du développement des entreprises de Bourgogne, sur le plan national et surtout international.

Elle aura mission de mettre en relation et en contact les acteurs politiques, économiques, et institutionnels.

Elle veut identifier, analyser les besoins exprimés, prendre en charge et mettre en place une solution adaptée. Bourgogne Oppotunités interviendra sur des secteurs d'activités élargis: formation, enseignement, communication, santé, culture, transports, BTP, énergies renouvelables, environnement, traitement des déchets, agriculture, viticulture, forêt et espaces naturels... Pour ce faire, elle pourra s'appuyer sur des experts identifiés et bénéficiera notamment en Bourgogne, du réseau de compétences de la CGPME et de ses entreprises adhérentes.

Les parrains de l'association sont Jacques SEGUELA (publicitaire, co-fondateur d' RSCG, Vice-Président de HAVAS Advertising) et Franck PROVOST (coiffeur, fondateur du Groupe Franck Provost).

Elle compte comme partenaires privés l'ESC Dijon, GDF-SUEZ, CGPME Bourgogne et comme partenaires publics sollicités le Conseil Régional de Bourgogne, le Grand Dijon et l' EPLAAD.

Par courrier du 15 octobre 2013, Bourgogne Opportunités sollicite de la Communauté d'agglomération dijonnaise **une subvention de fonctionnement d'un montant de 90 000 € pour 3 ans**. Il est proposé de financer le lancement du dispositif pour 2014 à hauteur de 30 000 €.

Vu l'avis de la Commission et du Bureau,

LE CONSEIL,
APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,
DÉCIDE :

- **d'attribuer** une subvention de 30 000 €, afin d'accompagner financièrement le lancement de l'Association énoncée ci-dessus ;
- **d'autoriser** Monsieur le Président à signer toute pièces nécessaires à la bonne administration de ce dossier ;
- **de dire** que les crédits seront prélevés sur le budget de l'exercice 2014.

BUDGET 2014-2015

En euros	2014	2015	2016
RECETTES	110 000	125 000	135 000
Cotisations membres	10 000	20 000	30 000
Partenaires privés	30 000	35 000	35 000
Conseil régional de Bourgogne	30 000	30 000	30 000
Grand Dijon	30 000	30 000	30 000
EPLAAD	10 000	10 000	10 000
DEPENSES	110 000	125 000	135 000
Personnel	30 000	35 000	40 000
Location bureaux	8 000	8 000	8 000
Frais de fonctionnement	7 000	7 000	7 000
Missions – études – Identification et contacts, donneurs d'ordres.	65 000	75 000	80 000

CONVENTION DE PARTENARIAT

Bourgogne Opportunités - Grand Dijon

Année 2014

Entre les soussignées

La Communauté de l'agglomération dijonnaise, dénommée ci-après « Le Grand Dijon », représentée par son Président, M. François Rebsamen, d'une part

Et

L'Association Bourgogne Opportunités dénommée BOP représentée par son Président en exercice, M. Patrice TAPIE, d'autre part

Vu les délibérations du Grand Dijon en date du

Exposé des motifs

Le Grand Dijon poursuit la politique d'attractivité de son territoire, en vue d'assurer un développement économique dynamique et durable.

Créée le 4 Octobre 2013, et opérationnelle dès janvier 2014, l'association sera la plateforme business de mise en relation des TPE/PME de Bourgogne avec les donneurs d'ordres.

Son objet est la promotion et l'accompagnement du développement des entreprises de Bourgogne, sur le plan national et surtout international.

Elle aura mission de mettre en relation et en contact les acteurs politiques, économiques et institutionnels

Elle veut identifier, analyser les besoins exprimés, prendre en charge et mettre en place une solution adaptée. Bourgogne Oppotunités interviendra sur des secteurs d'activités élargis: formation, enseignement, communication, santé, culture, transports, BTP, énergies renouvelables, environnement, traitement des déchets, agriculture, viticulture, forêt et espaces naturels... Pour ce faire, elle pourra s'appuyer sur des experts identifiés et bénéficiera notamment en Bourgogne, du réseau de compétences de la CGPME et de ses entreprises adhérentes.

Les parrains de l'association sont Jacques SEGUELA (publicitaire, co-fondateur d' RSCG, Vice-Président de HAVAS Advertising) et Franck PROVOST (coiffeur, fondateur du Groupe Franck Provost).

Elle compte comme partenaires privés l'École Supérieur de Commerce de Dijon, GDF-SUEZ, la CGPME Bourgogne.

Article 1 : Objet

La présente convention a pour objet de définir les conditions dans lesquelles le Grand Dijon apporte son soutien à l'association Bourgogne Opportunités.

Article 2 : Subvention du Grand Dijon

La Grand Dijon attribue à l'association Bourgogne Opportunités une subvention financière d'un montant de **30 000 € pour le lancement**.

Le montant de cette subvention devra être intégralement affecté aux dépenses relatives au fonctionnement de l'association.

Article 3 : Engagement du Grand Dijon

3.1 Engagement financier

Le Grand Dijon s'engage à accorder une subvention de 30 000 €. Le versement de la subvention interviendra en 1 fois, de la manière suivante :

Année	Montant
2014	30 000,00 €

3.2 Modalités

Le versement de l'aide interviendra après l'enregistrement à la Préfecture.

Article 4 : Obligations du bénéficiaire

Le bénéficiaire s'engage :

- à utiliser la dotation exclusivement à la réalisation de l'objet qui l'a motivé tel que défini à l'article 1. Il ne peut redistribuer tout ou partie de l'aide du Grand Dijon au profit d'un autre organisme.
- à faire valoir la participation du Grand Dijon dans ses actions de communication et à faire apparaître pour toutes actions de communication et/ou sur tout document informatif ou promotionnel, relatif à Bourgogne Opportunités, la mention du soutien de l'agglomération dijonnaise, notamment en faisant apparaître son logo conformément à sa charte graphique.
- à développer la plateforme business de mise en relation des TPE/PME du territoire du Grand Dijon avec les donneurs d'ordres et ainsi contribuer développement économique du territoire dijonnais en facilitant l'accès du marché aux entreprises.
- à encourager les relations entre les mondes politique, institutionnel et économique du territoire.

Article 5 : Modalités de contrôle

Le bénéficiaire devra fournir annuellement au Grand Dijon une copie de ses budgets et comptes de l'exercice écoulé ainsi que tous documents faisant apparaître le résultat de son activité.

Article 6 : Résiliation

En cas de non respect des engagements inscrits dans la présente convention, celle-ci pourra être résiliée par l'une ou l'autre partie avec un préavis d'un mois suivant l'envoi d'une lettre recommandée avec avis de réception valant mise en demeure. Une procédure de reversement pourra être engagée par le Grand Dijon pour tout ou partie de la subvention.

Article 7 : Litiges

7.1 Règlement amiable

En cas de difficulté quelconque liée à la conclusion ou l'exécution de la présente convention, quels qu'en soient la cause ou l'objet, il est expressément convenu, et ce avant tout recours contentieux, que les parties procéderont par voie de règlement amiable. Pour ce faire, les parties s'obligent à entamer, sans délai et sans condition préalable, des négociations aux fins de résoudre tout différend.

7.2 Contentieux

En cas de contentieux, les parties conviennent de s'en remettre au Tribunal Administratif de Dijon.

Article 8 : Durée de la convention

La présente convention de partenariat est conclue pour l'année 2014, à compter de sa signature par les deux parties.

Fait à Dijon, en deux exemplaires originaux,

Le

L' Association Bourgogne Opportunités

Communauté de
l'agglomération dijonnaise

Le président

Patrice TAPIE

Le président

François REBSAMEN